

## Doctrines

### Législation Communautaire

#### Assurances

- (062939) Le régime applicable aux conseils portant sur les supports financiers d'un contrat d'assurance vie en unités de compte, MARLY Pierre-Grégoire (Revue trimestrielle de droit financier, 01/10/18, n°2-3, p.124-125)

#### Banque

- (062958) The Changing AML (Anti Money Laundering) compliance landscape in Europe and what it means for financial institutions, MCCAUL Elizabeth , PINTO-DUSCHINSKY David , RAY James (Revue trimestrielle de droit financier, 01/10/18, n°2-3, p.115-123)

#### Bourse et marchés financiers

- (062916) Gestion collective - Distribution transfrontalière d'OPC, RIASSETTO Isabelle, STORCK Michel (Revue de droit bancaire et financier, 01/09/18, n°5)
- (062898) La ségrégation des instruments financiers et le dépositaire d'OPC , RIASSETTO Isabelle (Revue de droit bancaire et financier, 01/09/18, n°5)

### Législation Internationale

#### Bourse et marchés financiers

- (062934) L'activisme des short selling funds, DE VAUPLANE Hubert (Revue trimestrielle de droit financier, 01/10/18, n°2-3, p.36-39)

### Législation Nationale

#### Assurances

- (062987) De l'intermédiation à la distribution : le nouveau livre V du Code des assurances , MARLY Pierre-Grégoire (J.C.P. E., 25/10/18, n°43-44, p.24-35)

## **Banque**

- (063051) Chronique de droit bancaire juillet 2017 - juillet 2018, MARTIN Didier R., SYNVEV Herve (Dalloz, 01/11/18, n°38, p.2106-2116)
- (062938) Fongibilité du Bitcoin : l'exemple du « Bitcoin Fork » et des contrats de prêt de Bitcoin, DE VAUPLANE Hubert (Revue trimestrielle de droit financier, 01/10/18, n°2-3, p.89-93)

## **Bourse et marchés financiers**

- (062984) La souscription de cryptoactifs et de jetons d'ICO : les recours des investisseurs, BROSSET Jérôme (Revue Lamy Droit des affaires, 01/09/18, Suppl. n°140, p.36-43)
- (062982) La réglementation des ICO : survol comparatif, G'SELL Florence (Revue Lamy Droit des affaires, 01/09/18, Suppl. n°140, p.24-29)
- (062969) Blockchain, intelligence artificielle et gestion collective (La gestion collective après l'ord. n° 2017-1674 du 8 déc. 2017 relative à l'utilisation d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé pour la représentation et la transmission de titres financiers), STORCK Michel (R.T.D. COM., 01/07/18, n°3, p.737-744)
- (062936) Observations sur les valeurs mobilières constituées par un titre de créance, PORACCHIA Didier (Revue trimestrielle de droit financier, 01/10/18, n°2-3, p.85-87)

## **Civil**

- (062875) Contrat d'adhésion et clauses abusives, PELLET Sophie (Répertoire du Notariat Defrénois, 11/10/18, n°40, p.18)

- (062858) L'incidence de la liberté contractuelle sur l'application des dispositions d'ordre public, CLAVEL-THOAVAIL Julie (Revue Lamy Droit des affaires, 01/10/18, n°141, p.52-58)

## **Commercial**

- (062860) La loi sur le secret des affaires : un premier élan vers la protection des données sensibles des entreprises françaises ?, DE ROUX Hortense, ZILBERMAN Aurélien (Revue Lamy Droit des affaires, 01/10/18, n°141, p.16-22)
- (062833) La protection du professionnel par le droit de la consommation, VALETTE-ERCOLE Vanessa (Contrats - concurrence - consommation, 01/10/18, n°10)

## **Immobilier et urbanisme**

- (063047) La loi de ratification de l'ordonnance portant réforme du droit des contrats et ses incidences en droit immobilier et de la construction : les modifications relatives à la formation des contrats (première partie), DURAND-PASQUIER Gwenaëlle (Revue de droit immobilier, 01/11/18, n°11)

## **Nouvelles technologies et commerce électronique**

- (062867) Blockchain : quelques réflexions sur la confiance 2.0, VAMPARYS Xavier (J.C.P. E., 11/10/18, n°41, p.47-49)

## **Sociétés et autres groupements**

- (062930) Proposition en vue de la création d'un chapitre du Code de commerce dédié aux sociétés cotées, HAUT COMITE JURIDIQUE DE LA PLACE FINANCIERE DE PARIS (HCJP) (Revue trimestrielle de droit financier, 01/10/18, n°2-3, p.12-15)

<b>Institutions bancaires et financières</b>
--

## **Législation**

- (063078) Instruction n° 2018-I-19 abrogeant les instructions n° 2015-I-02 et 2017-I-10 relatives au formulaire de nomination ou de renouvellement de dirigeant des organismes du secteur assurance (Instructions ACPR, 29/10/18)
- (062977) Recommandation AMF - Rapport financier annuel - Etats financiers 2018 et travaux de revue des états financiers 2016-2017 - DOC-2018-12 (Recommandations AMF, 29/10/18)
- (062954) 2018-076 Communication CFONB n° 2018-0046 - Actualisation des attestations de droits à prêt CEL et PEL et certificats de cession de droits à prêt CEL et PEL consécutive à la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 (Communications Adhérents FBF. 25/10/18)
- (062953) 2018-075 Communication CFONB n° 2018-0047 - Actualisation du bordereau de transfert de CEL consécutive à la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 et à la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 (Communications Adhérents FBF, 25/10/18)
- (062952) Décision de la commission des sanctions de l'AMF à l'égard de MM. Eaitisham Ahmed, A, Scott Davis, Geoff Foster, Mark Penna, A, Leslie Stafford (Commission des sanctions AMF, 25/10/18)

## Jurisprudence

### Législation Communautaire

#### Banque

- **(062901) Dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général**

Par cette décision, le Tribunal de l'Union européenne déclare, comme l'avait déjà fait le Conseil d'État dans un arrêt du 30 juin 2016, qu'une même personne ne peut pas occuper à la fois le poste de président du conseil d'administration, fonction non exécutive de surveillance, et de « dirigeant effectif », dans les établissements de crédit soumis à la surveillance prudentielle de la BCE. (Tribunal de l'Union européenne - 24/04/18 ; Tribunal de l'Union européenne - 24/04/18 : Revue de droit bancaire et financier 2018, n°5 - note de SAMIN Thierry, TORCK Stéphane)

- **(062900) Articulation de la garantie des dépôts espèces et de la garantie des investisseurs**

Par cet arrêt, la Cour de justice de l'Union européenne, saisie de plusieurs questions préjudicielles en interprétation par la Cour suprême de Lituanie, précise au juge a quo quel mécanisme de garantie à vocation à jouer lorsqu'un client, ayant souscrit à une augmentation de capital ou à des obligations d'un établissement de crédit.

a vu son compte débité sans que les actions ou les obligations aient finalement été émises et lui aient par conséquent été livrées du fait de la faillite ultérieure de la banque concernée. En pareille hypothèse, la cour de Luxembourg estime que la créance du client, dont le compte a été débité sans avoir jamais reçu les instruments financiers auxquels il avait souscrit, relève tant des systèmes d'indemnisation des investisseurs que des systèmes de garantie des dépôts espèces et qu'il appartient au client de choisir, en cas de silence de la législation nationale considérée sur le système compétent, lequel des deux mécanismes de garantie, espèces ou titres, il entend faire jouer. La Cour de justice reconnaît par ailleurs un effet direct à certaines dispositions suffisamment claires, précises et inconditionnelles des directives 94/19/CE du 30 mai 1994, modifiée et 97/9/CE du 3 mars 1997. (CJUE - 22/03/18 : Revue de droit bancaire et financier 2018, n°5 - note de SAMIN Thierry, TORCK Stéphane)

- **(062838) Politique économique et financière - Mécanisme européen de stabilité (MES)**

Longue analyse des interventions des institutions, de la BCE, de l'Eurogroupe et des instances du MES, dans la gestion de la crise bancaire et financière chypriote, qui aboutit au rejet des nombreux recours visant à établir la responsabilité extracontractuelle de l'Union (CJUE - 13/07/18 ; CJUE - 13/07/18 : Europe 2018, n°10 - note de SIMON Denys)

- **(062837) Protection des consommateurs - Clauses abusives**

Ces deux affaires portent principalement sur la compatibilité avec le droit de l'Union, en particulier avec la directive concernant les clauses abusives dans les contrats conclus avec les consommateurs (Cons. CE, dir. 93/13/CEE, 5 avr. 1993 : JOCE n° L 95,21 avr. 1993, p. 29), d'une orientation jurisprudentielle nationale selon laquelle, d'une part, sont présumées abusives les clauses non négociées des contrats de prêts à la consommation qui fixent un taux d'intérêts moratoires dépassant de plus de deux points de pourcentage le taux des intérêts ordinaires (rémunératoires) et, d'autre part, il convient de tirer certaines conséquences de ce constat tant pour les prêts sans garantie réelle que pour les prêts hypothécaires. (CJUE - 07/08/18 ; CJUE - 07/08/18 : Europe 2018, n°10 - note de DANIEL Elise)

## Législation Nationale

### Assurances

- **(062905) Précisions sur la levée du secret médical et sur la preuve de la remise de la notice d'information**

Il résulte de la combinaison des articles L. 1110-4 du Code de la santé publique, dans sa rédaction issue de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016, et R. 4127-4 du même code que l'assureur ne peut produire des documents couverts par le secret médical intéressant le litige à défaut d'accord des personnes légalement autorisées à y accéder.

à savoir le patient assuré lui-même et en cas de décès de celui-ci, ses ayants droit, son concubin ou son partenaire lié par un pacte civil de solidarité, sauf volonté contraire exprimée de son vivant par la personne décédée ; qu'il appartient au juge, en cas de difficulté, d'apprécier, au besoin après une mesure d'instruction, si l'opposition des personnes autorisées à accéder à ces documents tend à faire respecter un intérêt légitime ou à faire écarter un élément de preuve et d'en tirer toutes conséquences quant à l'exécution du contrat d'assurance. (Cass.Civ. - 05/07/18 - 17-20244 : Revue de droit bancaire et financier 2018, n°5 - note de LEBLOND Nicolas)

- **(062904) La déchéance de garantie pour fausse déclaration de sinistre nécessite que soit apportée la preuve de la mauvaise foi de l'assuré**  
L'assureur doit établir la mauvaise foi de l'assuré pour prétendre à l'application d'une clause prévoyant la déchéance de garantie en cas de fausse déclaration relative au sinistre. (Cass.Civ. - 05/07/18 - 17-20488 ; Cass.Civ. - 05/07/18 - 17-20491 : Revue de droit bancaire et financier 2018, n°5 - note de LEBLOND Nicolas)

## Banque

- **(062995) Chronique de jurisprudence de droit bancaire : comptes et paiement**

Prélèvement sans autorisation : la banque n'est pas responsable - Négligence grave de l'utilisateur du service de paiement et phishing - Opposition pour obtention frauduleuse d'un chèque - Contre-passation d'un chèque avancé et revenu impayé. (Cass.Com - 24/05/18 - 17-11710 ; Cass.Com - 06/06/18 - 16-29065 ; Cass.Com - 04/07/18 - 17-16018 ; Cass.Com - 04/07/18 - 17-13579 : Gazette du Palais 2018, n°36, p.55 - note de HOUIN-BRESSAND Caroline)

- **(062988) Crédit immobilier : absence de devoir de mise en garde du banquier en cas d'éléments erronés déclarés par l'emprunteur et capitalisation possible des intérêts légaux en cas de déchéance du droit aux intérêts conventionnels**

Dans cet arrêt, la Cour de cassation rappelle que le devoir de mise en garde du banquier dispensateur de crédit, lorsque celui-ci n'est ni un crédit à la consommation, ni un crédit immobilier, se limite aux seuls éléments déclarés. Elle affirme ensuite qu'en cas de déchéance du droit aux intérêts conventionnels, la cour d'appel peut, à bon droit, ordonner la capitalisation des intérêts légaux dans le cas où les emprunteurs avaient pour seule charge un intérêt moratoire au taux légal. (Cass.Com - 04/07/18 - 17-13128 : J.C.P. E. 2018, n°43-44, p.44 - note de BAZIN Eric )

- **(062919) Vers une nouvelle sanction à l'application du " diviseur 360 " ?**

Est nulle la clause incluse dans les conditions particulières des contrats de prêt stipulant le calcul, sur la base d'une année bancaire de 360 jours, des intérêts produits par les sommes débloquées durant la phase de préfinancement. L'intérêt légal est alors substitué à l'intérêt conventionnel. (Cour d'appel - Paris - 03/08/18 : Gazette du Palais 2018, n°35, p.19 - note de LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme )

## **Bourse et marchés financiers**

- **(062985) La responsabilité du banquier prestataire de services d'investissement en cas de manquement à ses obligations d'information et de conseil**

Le banquier prestataire de services d'investissement qui manque à ses obligations d'information et de conseil peut voir sa responsabilité engagée sur le fondement de la perte de chance. La réparation de la perte de chance doit être mesurée à la chance perdue, elle ne saurait être égale à l'avantage qu'aurait procuré cette chance si elle s'était réalisée. (Cass.Com - 20/06/18 - 17-11473 : Petites Affiches 2018, n°214, p.9 - note de ARANDA VASQUEZ Anthony )

- **(062917) Offre publique d'achat simplifiée et radiation de la cote**

À l'occasion d'un nouvel épisode judiciaire dans l'affaire Radiall, la cour d'appel de Paris a précisé que le prix d'une offre publique d'achat simplifiée suivie d'une radiation de la cote en application des nouvelles règles d'Euronext n'avait pas à respecter les exigences requises en matière de retrait obligatoire. Elle a de manière plus accessoire précisé les conditions d'indépendance d'un expert chargé de remettre un rapport en application de l'article 261-1 du règlement général de l'autorité des marchés financiers (« AMF ») et confirmé que l'engagement de rachat par la société cible des actions acquises par l'initiateur dans le cadre d'une offre publique ne constituait pas un contournement des règles relatives à la radiation prévues par Euronext ni de celles du Code de commerce prohibant l'« assistance financière ». (Cour d'appel - Paris - 18/05/18 : Revue de droit bancaire et financier 2018, n°5 - note de SOILLEUX Agathe, PIETTE Yannick)

## **Immobilier et urbanisme**

- **(062906) Sauf éléments particuliers, le notaire n'a pas à vérifier la sincérité de la souscription d'une assurance obligatoire par le vendeur d'un immeuble à construire**

La vérification par le notaire de la véracité des déclarations du vendeur quant à la souscription des assurances obligatoires, qui a remis une attestation d'assurance ayant l'apparence de validité, ne s'impose pas au notaire, sauf en présence d'éléments de nature à faire naître un doute sur l'existence et l'étendue des assurances obligatoires. (Cass.Civ. - 27/07/18 - 17-18782 : Revue de droit bancaire et financier 2018, n°5 - note de LEBLOND Nicolas)

### **Procédures collectives**

- **(062921) Précisions jurisprudentielles sur le régime de vérification des créances en procédure collective**

Par trois arrêts en date du 5 septembre 2018, la chambre commerciale de la Cour de cassation a apporté des précisions sur le régime de vérification des créances. Sont encadrés, d'une part, la présomption de déclaration par le débiteur pour le compte du créancier, instituée par l'ordonnance n° 2014-326 en date du 12 mars 2014 et, d'autre part, la sanction du défaut de réponse à contestation, déclaré inapplicable lorsqu'une instance au fond est en cours. La Cour de cassation rappelle par ailleurs la nécessité d'impliquer l'ensemble des parties à la procédure de vérification des créances lors de la saisine de la juridiction du fond compétente pour trancher la contestation de créance. (Cass.Com - 05/09/18 - 17-18516 ; Cass.Com - 05/09/18 - 17-14960 ; Cass.Com - 05/09/18 - 17-15978 : Gazette du Palais 2018, n°35, p.16 - note de SCHUMACHER Caroline )

## **Textes**

### **Législation Communautaire**

#### **Banque**

- (063071) Règlement d'exécution (UE) 2018/1661 de la Commission du 7 novembre 2018 modifiant le règlement (CE) n° 1210/2003 du Conseil concernant certaines restrictions spécifiques applicables aux relations économiques et financières avec l'Iraq (J.O.U.E. série L n°278 du 08/11/18, p.16)
- (063060) Décision d'exécution (PESC) 2018/1657 du Conseil du 6 novembre 2018 mettant en œuvre la décision (PESC) 2016/849 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (J.O.U.E. série L n°276 du 07/11/18, p.12)



- (063059) Décision (PESC) 2018/1656 du Conseil du 6 novembre 2018 modifiant la décision (PESC) 2017/2074 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Venezuela (J.O.U.E. série L n°276 du 07/11/18, p.10)
- (063058) Règlement d'exécution (UE) 2018/1654 du Conseil du 6 novembre 2018 mettant en œuvre le règlement (UE) 2017/1509 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (J.O.U.E. série L n°276 du 07/11/18, p.3)
- (063056) Règlement d'exécution (UE) 2018/1624 de la Commission du 23 octobre 2018 définissant des normes techniques d'exécution concernant les procédures, les formulaires types et les modèles à utiliser pour la fourniture d'informations aux fins de l'établissement de plans de résolution pour les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, conformément à la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant le règlement d'exécution (UE) 2016/1066 de la Commission (J.O.U.E. série L n°277 du 07/11/18, p.1)
- (063029) Décision (PESC) 2018/1465 du Conseil du 28 septembre 2018 modifiant la décision (PESC) 2015/1333 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye (Rectificatif) (J.O.U.E. série C n°274 du 05/11/18, p.56)
- (062974) Règlement délégué (UE) 2018/1620 de la Commission du 13 juillet 2018 modifiant le règlement délégué (UE) 2015/61 complétant le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'exigence de couverture des besoins de liquidité pour les établissements de crédit (J.O.U.E. série L n°271 du 30/10/18, p.10)
- (062949) Décision (PESC) 2018/1612 du Conseil du 25 octobre 2018 modifiant la décision (PESC) 2015/1763 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Burundi (J.O.U.E. série L n°268 du 26/10/18, p.49)
- (062948) Décision d'exécution (PESC) 2018/1613 du Conseil du 25 octobre 2018 mettant en œuvre la décision (PESC) 2016/849 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (J.O.U.E. série L n°268 du 26/10/18, p.51)
- (062947) Décision (PESC) 2018/1611 du Conseil du 25 octobre 2018 modifiant la décision 2010/638/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République de Guinée (J.O.U.E. série L n°268 du 26/10/18, p.47)

- (062946) Décision (PESC) 2018/1610 du Conseil du 25 octobre 2018 modifiant la décision 2010/573/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie (République de Moldavie) (J.O.U.E. série L n°268 du 26/10/18, p.46)
- (062945) Règlement d'exécution (UE) 2018/1606 du Conseil du 25 octobre 2018 mettant en œuvre le règlement (UE) 2017/1509 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (J.O.U.E. série L n°268 du 26/10/18, p.20)
- (062944) Règlement d'exécution (UE) 2018/1605 du Conseil du 25 octobre 2018 mettant en œuvre le règlement (UE) 2015/1755 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Burundi  
(J.O.U.E. série L n°268 du 26/10/18. p.18)
- (062943) Règlement d'exécution (UE) 2018/1604 du Conseil du 25 octobre 2018 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 1284/2009 instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de la République de Guinée (J.O.U.E. série L n°268 du 26/10/18, p.16)

#### **Bourse et marchés financiers**

- (063028) Règlement délégué (UE) 2018/1646 de la Commission du 13 juillet 2018 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation relatives aux informations à fournir dans les demandes d'agrément et les demandes d'enregistrement (J.O.U.E. série L n°274 du 05/11/18. p.43)
- (063027) Règlement délégué (UE) 2018/1645 de la Commission du 13 juillet 2018 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant la forme et le contenu à respecter pour les demandes de reconnaissance soumises à l'autorité compétente de l'État membre de référence et pour la présentation d'informations dans la notification adressée à l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) (J.O.U.E. série L n°274 du 05/11/18, p.36)
- (063026) Règlement délégué (UE) 2018/1644 de la Commission du 13 juillet 2018 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation déterminant le contenu minimal des accords de coopération conclus avec les autorités compétentes des pays tiers dont le cadre juridique et les pratiques de surveillance ont été reconnus comme équivalents (J.O.U.E. série L n°274 du 05/11/18, p.33)

- (063025) Règlement délégué (UE) 2018/1643 de la Commission du 13 juillet 2018 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant davantage le contenu des déclarations d'indice de référence à publier par les administrateurs d'indice de référence et les cas dans lesquels des mises à jour sont nécessaires de la Commission du 13 juillet 2018 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant davantage le contenu des déclarations d'indice de référence à publier par les administrateurs d'indice de référence et les cas dans lesquels des mises à jour sont nécessaires (J.O.U.E. série L n°274 du 05/11/18, p.29)
  
- (063023) Règlement délégué (UE) 2018/1641 de la Commission du 13 juillet 2018 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant les informations que doivent fournir les administrateurs d'indices de référence d'importance critique ou d'importance significative sur la méthodologie utilisée pour déterminer ces indices, sur l'examen interne et l'approbation de cette méthodologie et sur les procédures qu'ils appliquent pour apporter à celle-ci des modifications importantes (J.O.U.E. série L n°274 du 05/11/18, p.21)
  
- (063022) Règlement délégué (UE) 2018/1640 de la Commission du 13 juillet 2018 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant davantage les exigences en matière de gouvernance et de contrôle applicables aux contributeurs surveillés (J.O.U.E. série L n°274 du 05/11/18, p.16)
  
- (063021) Règlement délégué (UE) 2018/1639 de la Commission du 13 juillet 2018 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant davantage les éléments du code de conduite à élaborer par les administrateurs des indices de référence qui reposent sur les données sous-jacentes de contributeurs (J.O.U.E. série L n°274 du 05/11/18, p.11)

(

- (063020) Règlement délégué (UE) 2018/1638 de la Commission du 13 juillet 2018 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant comment garantir que les données sous-jacentes sont appropriées et vérifiables et précisant les procédures internes de supervision et de vérification dont l'administrateur d'un indice de référence d'importance critique ou significative doit vérifier la mise en place chez un contributeur lorsque les données sous-jacentes sont fournies par une fonction de salle des marchés (J.O.U.E. série L n°274 du 05/11/18, p.6)
- (063019) Règlement délégué (UE) 2018/1637 de la Commission du 13 juillet 2018 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation relatives aux procédures et aux caractéristiques de la fonction de supervision (J.O.U.E. série L n°274 du 05/11/18, p.1)
- (062992) Décision (UE) 2018/1636 de l'Autorité européenne des marchés financiers du 23 octobre 2018 renouvelant et modifiant la restriction temporaire visée dans la décision (UE) 2018/796 concernant la commercialisation, la distribution ou la vente de contrats sur différence aux clients de détail (J.O.U.E. série L n°272 du 31/10/18, p.62)
- (062973) Règlement délégué (UE) 2018/1619 de la Commission du 12 juillet 2018 modifiant le règlement délégué (UE) 2016/438 en ce qui concerne les obligations des dépositaires en matière de garde (J.O.U.E. série C n°271 du 30/10/18, p.6)
- (062972) Règlement délégué (UE) 2018/1618 de la Commission du 12 juillet 2018 modifiant le règlement délégué (UE) n° 231/2013 en ce qui concerne les obligations des dépositaires en matière de garde (J.O.U.E. série L n°271 du 30/10/18, p.1)

## **Législation Internationale**

### **Bourse et marchés financiers**

- (063024) Règlement délégué (UE) 2018/1642 de la Commission du 13 juillet 2018 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant les critères à prendre en considération par les autorités compétentes pour évaluer si des administrateurs d'indices de référence d'importance significative devraient respecter certaines exigences (J.O.U.E. série L n°274 du 05/11/18, p.25)

## **Législation Nationale**

### **Banque**

- (063039) Arrêté du 29 octobre 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°256 du 06/11/18)
- (063017) Arrêté du 29 octobre 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°254 du 03/11/18)
- (063016) Arrêté du 29 octobre 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°254 du 03/11/18)
- (063015) Arrêté du 29 octobre 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°254 du 03/11/18)
- (063014) Arrêté du 29 octobre 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°254 du 03/11/18)
- (063013) Arrêté du 29 octobre 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°254 du 03/11/18)
- (063012) Arrêté du 29 octobre 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°254 du 03/11/18)
- (063011) Arrêté du 29 octobre 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°254 du 03/11/18)
- (063002) Arrêté du 29 octobre 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°254 du 03/11/18)
- (062942) Arrêté du 22 octobre 2018 portant application des articles L. 562-3, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier

(J.O. n°249 du 26/10/18)

### **Bourse et marchés financiers**

- (062962) Arrêté du 23 octobre 2018 portant homologation de modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (J.O. n°250 du 28/10/18)

### **Civil**

- (063018) Décret n° 2018-950 du 31 octobre 2018 modifiant les conditions d'octroi de microcrédits professionnels par les associations et fondations habilitées (J.O. n°255 du 04/11/18)